

DEPARTEMENT DU CALVADOS  COMMUNE DE VER SUR MER	<b>Arrêté n°49-24</b> Portant sur la circulation - Allée Jean- Pierre DUPONT Annule et remplace l'arrêté 44-24

La MAIRE,

**VU** la loi 82-213 du 2 Mars 1982, modifiée par la loi 82-623 du 22 Juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** les articles R 10, R 225 et 227 du Code de la Route,  
**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 24 Novembre 1967 modifiée par les arrêtés des 17 Octobre, 23 Juillet 1970, 8 mars 1971, 20 Mai 1971, 10, 15, 25 et 26 Juillet 1974 et 6 Juin 1977,  
**VU** la loi du 30 Novembre 1987,

**CONSIDERANT** que la **Société MARTRAGNY** doit reprendre la réfection de l'Allée Jean-Pierre DUPONT.

**CONSIDERANT** que pour permettre les travaux il y a lieu d'y réglementer le stationnement et la circulation.

## ARRÊTE

### **ARTICLE 1 :**

Du mardi 21 mai 2024 au mardi 28 mai 2024, les prescriptions suivantes s'appliquent, sur l'Allée Jean-Pierre DUPONT, **et ce dans la limite de la durée réelle d'intervention :**

Le stationnement est interdit,  
La voie sera barrée Allée Jean-Pierre DUPONT.

### **ARTICLE 2 :** Sécurité et signalisation des lieux :

La sécurité de l'ensemble des usagers du domaine public sera assurée par une signalisation réglementaire mise en place par **Société MARTRAGNY**.

**ARTICLE 3** : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux Lois et règlements en vigueur.

Ver sur Mer, le 23 mai 2024

La Maire,



Lysiane LE DUC DREAN

*Destinataires :*

- M. le Major du Groupement de Gendarmerie de Courseulles
- M. le Directeur du Service Départemental d'incendie et de secours
- M. le Directeur du SAMU
- Société MARTRAGNY
- M. GRICOURT - Responsable technique VER SUR MER
- Mme MADELAINE - ASVP